

AVRIL 2019

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**Après les sénatoriales, les élections
des gouverneurs sont là**

Noël OBOTELA
Rashidi, Historien.
Professeur ordinaire/
Université de
Kinshasa, Faculté
des Lettres et
Sciences Humaines.
nobotela2005@
yahoo.fr

Les sénatoriales ont laissé autant des traces dans l'opinion publique. Les traînées de corruption ont des difficultés à s'effacer ! Déjà à Kisangani, les militants du mouvement citoyen la LUCHA avaient effectué un sit-in, le 8 avril 2019, devant le siège de l'Assemblée provinciale de la Tshopo. L'objectif était de mettre en garde les députés provinciaux contre le monnayage des voix lors de l'élection des gouverneurs prévue le 10 avril 2019.

À Kabinda, chef-lieu de la Province de Lomami, des manifestants avaient pris d'assaut l'Assemblée provinciale pour protester contre la candidature de Sylvain Lubamba, candidat soutenu par le FCC (Front Commun pour le Congo). À Kinshasa, des affrontements entre supporters des candidats ont été enregistrés devant l'Assemblée provinciale, le 8 avril 2019. À Lubumbashi, un accrochage était noté, le 8 avril 2019, entre militants de l'UDPS et ceux du PPRD. À Tshikapa, chef-lieu du Kasai, une mésentente semble planer en l'air au sujet d'un éventuel arrangement entre le FCC et le CACH sur la répartition de la Province. Pour Gèneviève Inagosi, chef de la délégation du FCC, « il n'y a aucun arrangement entre le FCC et le CACH sur la répartition de la Province ».

Le mouvement citoyen ECCHA (Engagement Citoyen pour le Changement) a demandé, le 7 avril 2019, aux candidats gouverneurs des provinces cités dans les dossiers judiciaires ou de corruption, de retirer leurs candidatures de la course. Défendant son projet, le 6 avril 2019, devant les députés provinciaux à Bukavu, Justin Bitakwira les a exhortés à ne pas voter pour un gouverneur sous traitant qui ne va pas travailler pour le peuple, mais plutôt pour ceux qui les ont mandatés.

La NSCC (Nouvelle Société Civile du Congo) a appelé la population à se rendre devant les sièges des assemblées provinciales, le 10 avril 2019, jour prévu pour les élections des gouverneurs. Il s'est agi de faire pression sur les députés provinciaux afin qu'ils ne

monnaient pas leurs voix lors des élections. En Ituri, la coalition LAMUKA a, le 6 avril 2019, accusé le FCC d'intimider les députés provinciaux.

En dépit de tergiversations enregistrées, les scrutins s'étaient bien déroulés dans certaines provinces. Evidemment des problèmes n'avaient pas manqué. À la Tshopo, un second tour a dû départager WalleLufungula et Lomata. En Ituri, la Cour d'Appel avait statué sur la victoire contestée de Jean Bamanisa qui a finalement eu gain de cause. Au Sud-Kivu, la surprise aura été l'échec de Justin Bitakwira, actuel ministre du Développement Rural. Au Sankuru, un communiqué du Conseil d'État, daté du 9 avril 2019, avait « ordonné la suspension de l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs dans la Province du Sankuru ». La candidature de StephaneMukumadi invalidée par la Cour d'Appel de Lusambo pour « détention d'une double nationalité ». Celle-ci avait été réhabilitée par le Conseil d'État. La Convention des Congolais Unis (CCU), parti du candidat Mende, avait réagi à la décision du Conseil d'État en soulignant que « le report de l'élection au Sankuru est une entorse à la loi et une marginalisation que personne ne peut accepter ». Pourtant, Mova Sakanyi, envoyé précédemment en mission dans le Sankuru, avait bien prévenu et dit que la candidature de Mende était problématique ! Le sénateur KabuyaLumuna a jugé « inadmissible d'aller aux élections avec une seule candidature », c'est-à-dire celle de Mende. De son côté, un expert, Carlos Mopili, membre de la Dynamique Chrétienne pour la Défense des droits et de l'Environnement (DCDDHA) redoute que l'élection du Gouverneur du Sankuru ne débouche sur des violences à caractère ethnique. Il appelle notamment le Gouvernement à prendre des mesures efficaces en vue de réconcilier les différentes communautés du Sankuru.

Au Haut-Katanga, Coco Mulongo, candidat malheureux de l'UDPS, avait exigé la démission du président intérimaire de l'UDPS, Jean-Marc Kabund, accusé de n'avoir pas préparé le parti à gagner le scrutin. Entretemps, un autre candidat malheureux Jean-Claude Muyambo a déposé, le 11 avril 2019, une requête en annulation. Le député provincial Gabriel Kyunguwa Kumwanza a dénoncé des cas de corruption constatés lors de scrutin.

Élection du Bureau définitif de l'Assemblée Nationale, un simple plébiscite

Le Front Commun pour le Congo (FCC) jouissant d'une majorité confortable au sein de la Chambre basse tenait au perchoir. C'est ainsi qu'il avait proposé la candidature de la députée Jeannine Mabunda Lioko Mudiayi à ce poste. Quant à la coalition FCC-CACH, un poste a été laissé à l'UDPS comme vice-président avec Jean-Marc Kabund. Une autre candidature inattendue a été encore déposée pour la présidence, celle du député Henri-Thomas Lokondo comme candidat indépendant !

La plénière du 15 avril 2019, de l'Assemblée Nationale, a été interrompue dans la confusion car la Majorité et l'opposition ne parvenaient pas à se mettre d'accord sur la procédure et la répartition des sièges au moment de l'élection du bureau définitif. Les députés de l'opposition ont exigé des sanctions à l'endroit de leurs collègues de la Majorité, François Nzekuye et Charles Mundele, pour avoir brutalisé le Secrétaire rapporteur de l'Assemblée Nationale lors de la séance de 15 avril 2019. François Nzekuye ne reconnaît pas avoir brutalisé son collègue du bureau et a demandé, le 16 avril 2019, à l'opposition d'être « honnête ».

Le regroupement politique PALU et Alliés a, le 18 avril 2019, déclaré soutenir la candidature de Jeannine Mabunda et demandé le rejet de la candidature de Henri-Thomas Lokondo pour conflit d'intérêt.

L'élection du Bureau définitif a eu lieu, le 24 avril 2019, et aucune surprise n'avait été enregistrée. Ainsi, ont été élus :

- Président : Jeannine Mabunda Lioko ;
- 1^{er} Vice-Président : Jean-Marc Kabund-a-Kabund ;
- 2^e Vice-Président : Boniface Balamage Nkolo ;
- Rapporteur : Célestin Musao Kalombo ;
- Questeur : Marie-Claire Alfani Machozi ;
- Questeur-Adjoint : Innocent Unyon Vakpa Katumba Oruma.

Le poste de rapporteur-adjoint reste vacant. L'opposition refuse de présenter un candidat car elle exige deux postes au bureau au lieu du seul poste de rapporteur-adjoint. Signalons, par ailleurs, que Jeannine Mabunda préside cette institution après Kamerhe (Janvier 2007-avril 2009), Évariste Boshab (avril 2009-février 2012) et Aubin Minaku (avril 2012-2018).

L'épidémie à virus Ebola deviendra-t-elle une urgence de santé publique internationale ?

Le Directeur Général de l'OMS, Dr TedrosAdhanom, avait invité le Comité de Règlement Sanitaire International à se réunir une nouvelle fois, le 12 avril 2019. Il s'agissait de déterminer si l'épidémie d'Ebola frappant les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri depuis neuf mois, peut-être qualifiée d'une urgence de santé publique de portée internationale. Si cela s'avère, le Comité sera chargé de conseiller le Directeur Général durant toute la durée de l'urgence.

Le ministère de la Santé a signalé, le 12 avril 2019, l'apparition de 20 nouveaux cas confirmés dont 8 à Katwa, 7 à Vuhovi, 2 à Mabalako, 1 à Butembo, 1 à Komanda et 1 à Beni. Signalons en outre que 13 personnes sont mortes d'Ebola dont 6 en dehors des centres de traitement (CTE) et 7 décès au CTE, dont 6 à Katwa et 1 à Butembo.

Loin d'être endiguée, cette épidémie prend une certaine ampleur. On a dénombré 763 décès et 358 personnes guéries en neuf mois. En effet, l'épidémie déclarée, le 1^{er} août 2018, dans le Nord-Kivu a touché ensuite la Province de l'Ituri. Dans l'ensemble, il y a 1206 cas, dont 1140 confirmés et 66 probables, selon le ministère de la Santé.

La lutte contre cette épidémie se heurte à certaines difficultés dont les réticences d'une partie de la population envers la prévention, les soins et les enterrements sécurisés des victimes, la présence de groupes armés, la désinformation et la mobilité de la population.

La RD Congo est confrontée pour la dixième fois à l'épidémie d'Ebola. Celle-ci constitue la deuxième épidémie la plus meurtrière de la série. Cette situation sombre laisse apparaître quelques zones d'espoir. Le ministère de la Santé a annoncé, le 10 avril 2019, la guérison de 8 malades sur 10 personnes admises au CTE de Butembo en l'espace d'une semaine. Plusieurs améliorations ont été apportées dans la prise en charge des malades aux CTE de Katwa et Butembo. Le nombre de lits des malades est passé à 94 à Butembo et 76 à Katwa. Le personnel soignant a aussi augmenté respectivement de 62 infirmiers à 90 et de 14 médecins à 31, recrutés tous au CTE à Butembo.

Après l'évaluation, l'OMS a trouvé que l'épidémie congolaise ne constituait pas encore une urgence sanitaire de portée internationale. Néanmoins, le Comité ad hoc a recommandé au ministère et aux parties prenantes dans la riposte de redoubler d'efforts pour détecter le plus tôt possible, d'identifier et suivre tous les contacts, assurer le plus haut taux de couverture vaccinale de tous les « contacts et contacts de contacts ». Selon les résultats préliminaires d'une étude sur l'efficacité du vaccin rVSV-ZEBOV6GP pour contrôler l'épidémie d'Ebola, l'efficacité du vaccin est estimée à 97,5%. L'épidémie actuelle est la plus meurtrière jamais enregistrée en RD Congo. Notons cependant que plus de 100.000 personnes ont été vaccinées contre Ebola au Nord-Kivu et en Ituri, à la date du 14 avril 2019.

Le Président Tshisekedi avait, le 16 avril 2019, à Beni, appelé la population à collaborer pour que l'épidémie ne soit déclarée « une urgence de santé publique de portée internationale ».

Selon un rapport du SI daté d'avril 2019, la situation épidémiologique de la maladie à virus Ebola se présente comme suit :

- Au total, 1336 cas (1270 confirmés et 66 probables, 870 décès et 387 personnes guéries) ;
- 9 nouveaux cas confirmés ;
- 11 nouveaux décès de cas confirmés ;
- 107 cas suspects.

Le paludisme poursuit sa progression en RD Congo

La commémoration, le 25 avril 2019, de la Journée mondiale de lutte contre le paludisme, a révélé que la malaria est la première cause de consultation médicale en RD Congo. Elle touche surtout les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes. Elle demeure également la première cause de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans.

Arrestation de l'ancien Président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa

Roger Nsingi, ancien président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa, a été arrêté le 5 avril 2019 pour avoir détenu 6 véhicules 4x4 de cette institution. Il aurait refusé de les restituer, malgré l'ultimatum de 48 heures qui lui était lancé. Il avait été transféré, le 8 avril 2019, au Parquet Général près la Cour d'Appel de la Gombe.

Global Witness dénonce le Lieutenant-Général Gabriel Amisi Kumba alias Tango Four

Déjà sanctionné par les États-Unis et l'Union Européenne pour atteinte aux droits humains, le Lieutenant-Général Amisi Kumba alias Tango Four, chef d'État-major Général Adjoint des Forces Armées de la RD Congo, a été dénoncé, le 16 avril 2019, de commercialiser les permis forestiers « illégaux dans les forêts de la RD Congo », par l'ONG britannique Global Witness spécialisée dans la lutte contre le pillage des ressources naturelles des pays en développement.

De son côté, prenant la balle au bond, le député national Claudel Lubaya a, le 16 avril 2019, invité le Ministre de la Défense d'ouvrir « une action disciplinaire » contre cet officier supérieur des FARDC en vue de redorer l'image de l'armée.

D'après les éléments tirés du site DESKECO.COM, les accusations portées contre cet officier supérieur contiendraient des « contradictions et des approximations frisant l'amalgame pour jeter le trouble dans l'opinion. Le lieutenant-général incriminé n'a pas à répondre à des « attaques concernant le rapport entre l'administration de la République et les administrés, personne physique ou morale dont Maniema Union 2 ». Le Lieutenant-Général serait l'objet d'« un acharnement » et, à travers sa personne, c'est l'ancien président Kabila qui est visé...

D'une décrispation à l'autre ?

Huit Mulongo, président du parti politique Conscience Républicaine pour la Démocratie et le Développement (CRDD) a fait, le 14 avril 2019, une requête au Président de la République, en vue de demander la révision du procès des assassins du feu Président Laurent-Désiré Kabila, assassiné le 16 janvier 2001. Pour lui, 70% de Congolais n'ont pas été convaincus par le procès... Il a encore demandé que le corps de Laurent-Désiré Kabila soit ramené au Katanga, terre de ses ancêtres.

AFRIQUE

La **Cour Pénale Internationale** se trouve aux prises avec l'Administration américaine. En effet, le visa américain de Fatou Bensouda, Procureure générale de la CPI, de nationalité gambienne, a été révoqué par l'Administration Trump en raison d'une possible enquête sur les exactions de soldats américains en Afghanistan. Cette annonce a été faite, le 5 avril 2019.

Au **Burundi**, les trois écolières récemment arrêtées et mises en détention pour avoir gribouillé la photo du Président Nkurunziza dans leur manuel scolaire ont été expulsées de l'école après leur libération de prison.

Au **Ghana**, l'ancien président Jerry Rawlings a refusé de voir son nom attribué à une Université et il a dit détester les monuments. Il a remercié le Président et le Gouvernement pour la considération faite à sa personne en voulant rebaptiser l'Université des Études de Développement (UDS) dans la région de l'Upper Western en son nom et a demandé au Ministre de l'Éducation de le supprimer du projet de loi sur les Universités.

En **Ouganda**, la Cour Suprême a validé, le 17 avril 2019, la limite d'âge de 75 ans pour la présidence. Ainsi, le Président Yoweri Museveni pourra briguer un sixième mandat en 2021. Il s'agit d'une disposition adoptée en 2017 qui permet à l'actuel président ougandais, au pouvoir depuis 1986, de se représenter en 2021.

Au **Rwanda**, la requête des activistes pour la suppression d'une loi faisant de l'insulte au président une infraction pénale n'a pas abouti ; la Cour Suprême a maintenu la loi dans son entièreté, rejetant la requête des activistes. Pour l'institution, ce texte est nécessaire en raison des responsabilités portées par les hautes autorités du pays.

Au **Soudan**, le Conseil militaire a procédé, le 11 avril 2019, au renversement du Président Omar el-Béchir, âgé de 75 ans.

Pour l'Union Africaine, un coup d'Etat ne constitue pas une réponse appropriée. Elle a appelé la population au calme et à la retenue. Auparavant les forces soudanaises et les milices sécuritaires du régime avaient déjà tenté de disperser les manifestants rassemblés devant le Quartier général de l'armée pour réclamer le départ d'Omar el-Béchir.

Selon un communiqué, du 17 avril 2019, le président déchu Omar el-Béchir a été transféré à la prison de Kober, dans la capitale Khartoum, dans la nuit du 16 au 17 avril 2019. ■